

MedGé+

100% MÉDECINE GÉNÉRALE
+ PROCHE DE VOUS

Directeur de la publication : Olivier BARRAT Rédacteur en chef : Jacques BATTISTONI
Comité de rédaction : Margot BAYART, Jean-Louis BENSOUSSAN, Jean-Christophe CALMES, Jean-Christophe NOGRETTE, Gilles URBEJTEL
Éditeur : MG France - 13, rue Fernand Léger - 75020 PARIS - 01 43 13 13 13 - services@mg-france.fr
Rédaction : Jean-Christophe CALMES - jc.calmes@medsyn.fr - Jean-Christophe NOGRETTE - jcnogrette001@cegetel.rss.fr
Coordination éditoriale : Angélique BIRONNEAU - 01 47 22 52 23 - a.bironneau@impact-medicom.com
Direction commerciale : Céline DRUAIS-VOINOT - 01 47 22 52 23 - c.druais-voinot@impact-medicom.com
Direction artistique : Emilie NORIGEON Crédits photos : © Freepik sauf mentions contraires

ÉDITO

Une lumière dans la tempête

Notre pays affronte une crise sanitaire qui fait vaciller les repères de l'exercice professionnel des médecins généralistes.

Jamais peut-être la place des médecins généralistes n'a été aussi contestée.

La crise démographique dont notre profession n'est pas responsable crée une forte tension dans de nombreuses régions. Le grand écart entre les départs en retraite de la génération du baby-boom et l'arrivée de promotions peu nombreuses entraîne ici ou là une baisse impressionnante de l'offre de soins en médecine générale, qui laisse la population désespérée et les médecins restants sous forte pression. D'autres professions s'emparent de ce prétexte pour réclamer le droit à réaliser nos actes les plus simples, ceux qui nous permettent de souffler entre deux consultations chargées. D'ici quelques années les courbes démographiques s'inverseront, la période de tensions actuelles ne justifie donc pas de remettre en cause les missions du médecin généraliste traitant. Elle impose au contraire de doter les médecins généralistes de moyens matériels et humains accrus*.

MG France se bat pour améliorer nos conditions d'exercice.

Jamais sans doute les médecins généralistes n'ont été aussi exposés.

Exposition au risque infectieux, parce que nous sommes les premiers consultés et premiers soignants des patients covid. Les médecins généralistes ont payé un lourd tribut à la maladie. Notre profession a subi des pertes trop nombreuses du fait de médecins généralistes souvent contaminés car mal protégés.

Exposition médiatique, passés les premiers coups de projecteur sur les services de réanimation débordés en mars-avril. Les médias et les Français ont redécouvert la place centrale occupée par leur généraliste : diagnostic, conseils, suivi et accompagnement, prévention des risques. Sans oublier l'écoute de la souffrance psychique d'une population confinée et déboussolée. La médecine de la personne a repris le pas sur la médecine technique et hyperspécialisée. Paradoxe apparent si l'on pense à la crise démographique, le médecin généraliste n'a jamais semblé si indispensable aux yeux des médias.

MG France a porté la parole des généralistes dans la crise, dans les médias et auprès de nos tutelles.

Jamais sans doute les médecins généralistes n'ont eu autant besoin de repères.

Services@mg-france.fr le service de MG France à la disposition des généralistes a répondu à plus de 2 000 questions depuis le début de l'année. Les questions portent sur tous les aspects de la crise sanitaire : protection sociale de soignants, très nombreux retours d'expérience, cotations des actes, télémedecine, etc...

Elles témoignent de notre exercice professionnel difficile en temps de crise et de nos besoins immédiats.

C'est en s'appuyant sur ces retours d'expérience que MG France porte votre parole auprès des médias et auprès des institutions qui organisent la lutte contre l'épidémie, assurance-maladie, ministère de la santé et agences d'État. C'est en traçant des lignes rouges que MG France lutte contre les tentatives de déconstruction de notre métier. Et c'est avec les instances représentant notre profession que MG France veut réaffirmer les missions de la médecine générale dans le système de santé.

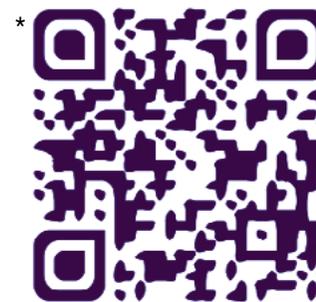
C'est pour répondre à vos besoins que MG France interpelle les plus hauts responsables de ce pays sur les prochaines étapes du déconfinement : stratégie de bon usage des tests, prise en charge des malades en ville, prévention pour les personnes vulnérables, vaccination anti covid. Et c'est grâce à vous que nous réclamons plus de clarté et que nous pesons sur les choix gouvernementaux.

Notre mission

Cette mission, MG France entend la poursuivre pendant la crise sanitaire et au delà pour en tirer les leçons.

Seul syndicat représentatif de la seule profession médecine générale, unique à bien des égards, MG France occupe une place à part au sein de l'échiquier des forces en présence. Nous avons l'honneur et la responsabilité de vous représenter avec constance et détermination, afin de faire valoir nos droits et de faire entendre votre parole. Merci de nous permettre d'être une lumière dans la tempête actuelle. ■

Jacques BATTISTONI, Président de MG France



LA TÉLÉMÉDECINE, CE N'EST PAS QUE LA TÉLÉCONSULTATION !

Téléexpertise, télésoin,
régulation des soins non programmés...
Découvrez les possibles avec Medaviz.



Medaviz

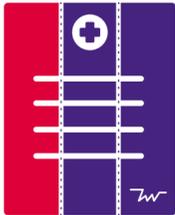
LES ENQUÊTES EN CHIFFRES

SUR 21 TESTS PRESCRITS

en moyenne la 1^{ère} semaine de re-confinement



7 POSITIFS



SOIT 1/3 :
VALEUR DES PRESCRIPTIONS CIBLÉES !

TERMINOLOGIE

Déserts médicaux, soyons précis

Le Ministère de la Santé considère qu'un territoire est un désert médical quand la densité de médecins par rapport à la population est de 30 % inférieure à la moyenne nationale... Donc rien à voir avec les dunes de sable ou la présence de chameaux ! En plus le terme est faux car -30 % ne signifie pas zéro, donc terme mal choisi, mais c'est le choc des mots qui était souhaité. Ce qui est vrai cependant, c'est que comme l'or noir qui coule dans les (vrais) déserts de sable, ces déserts médicaux drainent de plus en plus de budgets pour les revitaliser.

Et les déserts arrivent désormais dans les endroits où on ne les attendait pas, par exemple en région parisienne qui est pourtant en surpopulation, donc où les déserts poussent aussi dans les villes. Les causes en sont la non attractivité d'un territoire, le prix des loyers... Donc rien à voir avec le réchauffement climatique, ouf ! On pourrait même dire « qu'on a eu chaud » sur ce coup-là, car avec les canicules annoncées dans le futur, les déserts médicaux auraient pu devenir la norme ! ■

ASSISTANT MÉDICAL



Le couteau suisse du médecin ?

C'est un nouveau métier, créé à la demande de MG France par la loi de juillet 2019 sur la transformation du système de santé. Les médecins français sont les plus mal dotés en moyens logistiques. Avec moins d'un tiers d'équivalent temps plein de secrétariat, ils doivent assurer leurs missions de soins, faire la comptabilité, répondre au téléphone, coordonner les parcours de leurs patients, faire de la prévention, etc. On est très fort, très compétents, très travailleurs, mais il y a des limites !

À l'instar de ce qui se fait dans d'autres métiers (dentistes, avocats, vétérinaires) nous avons besoin de personnels pour nous assister.

Deux questions se posent :

1. Pour quoi faire ?
2. Comment financer ?

POUR QUOI FAIRE ?

Tout est dans le titre... Et tout est fonction des besoins du médecin.

Une mission de soins : assurer une aide à la consultation, avec prise des constantes, mise à jour du dossier, tests de dépistages, etc.

Une mission administrative : accueil du patient, gestion du dossier, relance pour les dépistages, aide à la télé-médecine.

Une mission d'organisation et de coordination avec les autres acteurs de soins ou médico-sociaux.

C'est donc bien d'une fonction adaptative qui saura répondre aux besoins de tous, ces besoins pouvant être différents d'un cabinet à l'autre ;

COMMENT FINANCER ?

Les revenus de nos cabinets sont insuffisants pour permettre ces embauches. Nous avons donc négocié une aide conventionnelle pour permettre l'embauche d'un assistant. Cette aide est conditionnée à l'atteinte d'objectifs en termes de prises en charge de nouveaux patients. En résumé, plus vous augmentez votre patientèle et plus le montant de l'aide est élevé. Pour les plus grosses patientèles, il suffit de maintenir l'activité. Cette aide peut monter jusqu'à 36 000 euros par an. Un guide est disponible en téléchargement sur le site de MG France.

Comme le sujet est complexe, MG France a imaginé un service d'accompagnement pour les médecins. « **Le groupement** » se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. ■

Contactez MG France !

Tél. : 01 43 13 10 99

contact@legroupement.org - 13 rue Fernand Léger, 75020 Paris

Groupement

RETRAITE



90

Cette bonne vieille CARMF !

Notre caisse de retraite-prévoyance nous a bien aidés durant la phase la plus dure de la crise COVID-19. Mensualités de cotisations reportées, indemnités journalières sans carence pour les malades de la COVID-19, ristourne de 2 000€ sur nos cotisations 2020 sans perte de droits. Il faut reconnaître que le Conseil d'Administration a bien travaillé.

À l'assemblée générale de la CARMF mi-septembre, nous avons donc approuvé les comptes pour cette fois à la quasi-unanimité.

Mais à MG France nous sommes un peu têtus !

Nous avons donc demandé que soit réétudiée la possibilité de **réduire les 90 jours de carence** de nos IJ et là, surprise de taille, applaudissements de la salle et du président !

Vous n'êtes pas étonnés ? Nous, si !

Depuis des années, les administrateurs MG France à la CARMF voient repousser leurs propositions en ce sens et aussi leurs demandes de revenir sur les injustices, comme la réduction des droits IJ en cas de pathologie antérieure, les IJ selon trois classes avec proportionnellement plus d'indemnisation par euro cotisé pour... les plus fortunés !

Alors, que la crise provoquée par ce fichu virus ait fait « tourner casaque » à ceux qui se croyaient à l'abri du risque et ne voulaient pas améliorer notre protection sociale, franchement, pour nous c'est une satisfaction.

Le gouvernement lui aussi nous suit désormais dans la possibilité d'établir cette protection IJ. Reste à en régler correctement les paramètres, et à mettre d'accord toutes les professions libérales au sein de la CNAVPL (Caisse Nationale Assurance Vieillesse Professions Libérales). Les vraies avancées ne s'acquiescent que par le rapport de force, quand tous vos syndicats poussent dans le même sens. Nous y sommes ! ■

JURIDIQUE

Le coin des conseils juridiques...
Merci, MG Services !

Contester une réquisition PDSA : un exercice périlleux

Des adhérents du syndicat sont régulièrement réquisitionnés alors qu'ils ne sont pas volontaires... Familier ? Les réquisitions leur sont notifiées par mail. Ils ont des doutes sur la légalité des réquisitions et consultent le service juridique. **Doivent-ils déférer aux réquisitions et peuvent-ils les contester ?**

Bien que la participation à la PDS sur le plan réglementaire relève du volontariat, des arrêtés de réquisition sont pris obligeant des médecins généralistes non volontaires à participer à la permanence des soins et il n'est pas rare qu'elles soient transmises par mail. Les textes ne prévoient pas la forme de la réquisition et sauf à ce que le médecin n'ait pas eu connaissance de la réquisition, les tribunaux ont pu valider la réquisition par mail. La réquisition pourra en revanche être contestée si les avis consultatifs de l'URPS, des représentants des centres de santé et des associations de PDS n'ont pas été sollicités. Lorsque le médecin réquisitionné est le seul médecin non volontaire de son secteur, la jurisprudence justifie la réquisition sur le fondement du devoir déontologique de participer à la PDS. Les sanctions possibles pour un médecin qui ne déférerait pas à une réquisition sont de deux ordres : les sanctions pénales s'agissant d'une infraction punie d'une amende de 3 750 euros et les sanctions disciplinaires, le refus de déférer à une réquisition étant considéré comme une faute disciplinaire tant que le juge administratif ne l'a ni suspendu ni annulé. ■

Convocation à l'Ordre pour une conciliation : à ne pas négliger !

Je suis convoqué au Conseil de l'Ordre pour une plainte d'un patient... MG Services reçoit très souvent des messages inquiets ou courroucés de médecins qui ont eu la désagréable surprise de recevoir de leur Conseil Départemental de l'Ordre une "convocation" pour plainte... Qu'en est-il ? Les patients mécontents d'un médecin peuvent saisir le CDO. Ce CDO a une obligation d'instruire la plainte. Il peut demander des explications écrites aux deux parties, il peut procéder à une tentative de conciliation. Quoi qu'il en soit, il vous faut répondre à toute sollicitation de votre CDO en sachant qu'il n'a pas d'autres pouvoirs que ceux-là et qu'il a même l'obligation, s'il ne résout pas l'affaire, de la transmettre à l'échelon régional du CO où elle sera jugée (sous la houlette d'un magistrat professionnel). L'appel se fait ensuite au niveau national s'il y a lieu. Si vous ne répondez pas à votre CDO, vous aggravez votre cas en négligeant une possibilité de vous expliquer "à l'amiable". Et vous déclenchez la cascade... Vous pouvez vous faire accompagner, par un cadre syndical, par votre avocat. Ce système ordinal agit pour ce qui le concerne (êtes-vous apte à exercer ?) sans préjudice d'une action judiciaire civile et/ou pénale. À ne jamais prendre à la légère... Et pensez à demander conseil : services@mg-france.fr. ■

MAINTIEN À DOMICILE



Paradoxe évidence

Lorsque l'on évoque le maintien à domicile, tout le monde est pour...

Le médecin généraliste qui garde son patient, le politique qui sait bien que cela coûte moins cher que l'entrée en institution et « last but not least », le patient lui-même, attaché à son environnement, qui resterait bien volontiers chez lui. Une évidence !

Paradoxe : nombreux sont nos patients âgés ou handicapés dont l'état de santé se détériore et qui ne peuvent pas réaliser ce projet de vieillir à la maison, paisiblement. Le coût humain est terrible et le coût social est tel que les gouvernements successifs buttent sur le « 5^e risque », la dépendance...

Il existe peut-être une solution : soutenir l'effort des soignants de proximité : généralistes, infirmiers, pharmaciens, kinésithérapeutes, ainsi que celui des aides ménagères, des assistantes sociales, des Conseils départementaux...

Réorienter une partie des investissements colossaux que représentent la construction et l'exploitation d'EHPAD, (qui rendent malheureux le patient et sa famille), vers des budgets consacrés au maintien à domicile, au premier rang desquels le tarif de la visite du médecin. Nous avons parait-il un « premier ministre des territoires » dont le « dir-cab » fut un brillant patron de la CNAM...

Nous laissons les autres professions revendiquer ce qui leur revient mais nous, médecins généralistes traitants, nous savons bien que nos visites auprès de nos patients dépendants sont longues, ardues, chargées de paramètres complexes et d'émotions fortes : nous revendiquons un tarif digne et juste pour ces actes d'importance capitale.

Toutes ces visites sont des visites longues ! VL = 70 €.

Le vrai prix du maintien à domicile. ■

TÉLÉMÉDECINE

Permettre l'accès à tous dans un cadre sécurisé

La télé-médecine est considérée par la CNAM comme une des solutions pour améliorer l'accès aux soins. Décrite dans un décret de 2010 et réglementée par la convention médicale, la télé-médecine comprend essentiellement téléconsultation et téléexpertise. Ces deux actes bénéficient d'un cadre réglementaire que beaucoup souhaiteraient voir assoupli.

Ce cadre définit d'une part le champ d'application de la télé-médecine, d'autre part ses conditions techniques. Pour pouvoir être remboursé et sauf exception, l'acte doit être réalisé à l'initiative du médecin traitant. En particulier, il oblige à l'utilisation de la vidéo-transmission sécurisée pour la téléconsultation. Cette obligation a, toutefois, été assouplie en raison de la crise COVID. Ainsi et à la demande de MG France, la téléconsultation, peut, pour le moment, être réalisée également par téléphone dans certains cas (COVID ; plus de 70 ans, femmes enceintes et affections graves).

La téléexpertise peut être, quant à elle, réalisée en direct (téléexpertise synchrone) ou en différé (téléexpertise asynchrone) via un canal sécurisé. Par ailleurs, l'équipement doit permettre l'envoi de documents. La sécurisation du parcours de soins est une nécessité que nous avons portée lors des négociations. Il s'agit d'éviter de voir se développer des consultations virtuelles, remboursées, ouvrant la voie à des débordements tel que la prescription rapide d'arrêts de travail en ligne, ou le renouvellement de pilule sans connaître la patiente.

Nous sommes donc extrêmement attentifs à maintenir un cadre protecteur pour nos patients et notre profession. Nous sommes aussi attachés à l'accès aux soins pour tous. La crise de la COVID a permis l'envolée de la téléconsultation qui va représenter plus de dix millions d'actes en 2020. Derrière ce résultat il y a la réalité de la fracture technologique. De nombreux actes ont été et sont encore réalisés pour des personnes âgées qui ne maîtrisent pas les outils numériques. Pour eux et pour leur sécurité nous avons réclamé et obtenu la possibilité de réaliser des téléconsultations en l'absence d'équipement vidéo sécurisé durant le temps de la crise COVID. Nous nous battons pour que ces dispositions soient maintenues dans le temps. Ne rajoutons pas à l'isolement, à la fracture sociale, la fracture numérique ! ■



Pleins feux sur : MG RDV

Votre appli prise de rendez-vous

Tout le monde connaît les grandes plateformes d'agenda et de rendez-vous en ligne. À côté de ces produits industriels très élaborés il reste peu de place. Pourtant depuis quelques années, une équipe artisanale de médecins généralistes travaille à une solution "BIO" pour votre agenda en ligne : **MG Rendez-vous**.

- Agenda en ligne aisé à consulter et à remplir sur votre ordi, votre tablette ou votre smartphone.
- Prise de rendez-vous en ligne pour les patients.
- Mais aussi multi-agenda pour cabinet de plusieurs praticiens.

Tout est paramétrable à votre idée. Le suivi est assuré sur mesure. C'est bien le moins.

Vos données y compris les plus "soft" comme votre nombre de rendez-vous ne sont jamais transmises à des tiers, votre base de donnée vous appartient, c'est une garantie absolue qui fait la spécificité du produit. Pas de détournement de patientèle possible, vos patients ont leur page spécifique à votre agenda. Et sans pub !

Est-ce cher ?
Avec toutes ces qualités, on pourrait se le demander quand les grosses boîtes sont à 120 € par mois...

TARIFS MENSUEL MG RENDEZ-VOUS	
Adhérents MG FRANCE	Non adhérents MG FRANCE
21 €	31 €

Ça, c'est imbattable ! Artisanat et circuit court. MG Rendez-vous travaille aussi à la mise au point d'un service adapté aux CPTS et au futur SAS. Petit mais costaud !

CONTACTEZ-NOUS
mgrdv-services@mg-france.fr



UNIVERSITÉ

Les Maîtres de Stages Universitaires sont un bien précieux.



Ces MSU s'impliquent dans la formation professionnelle de nos futurs confrères. C'est une noble tâche. Mais une tendance à la maltraitance institutionnelle par l'Alma Mater nous est rapportée par notre réseau, année après année.

Fin octobre de nombreux MSU n'étaient pas payés des sommes très modiques qui leur étaient dues pour des stagiaires de l'an dernier... Cette rétribution, si on la rapproche du temps passé, du manque de fluidité des consultations quand il faut entre chaque patient expliquer et commenter, est très, trop minime. Mais c'est une question de principe.

Et peut-on trouver normal qu'à trois jours du début d'un nouveau semestre les MSU bien souvent ne sachent pas qui ils vont accueillir en stage ?

Non, l'Université ne se comporte pas correctement avec les MSU. Et c'est un scandale.

Nous le dénonçons, encore une fois, pour le principe, mais aussi et surtout car cette attitude décourageante risque de ruiner les meilleures volontés alors que l'effectif actuel de MSU ne permet déjà pas d'offrir les stages indispensables à tous les internes de médecine générale !

Revaloriser la fonction de MSU est une nécessité si on veut que les médecins généralistes en formation soient formés réellement au métier qu'ils sont appelés à exercer et pas seulement par des praticiens hospitaliers qui ont leur expertise mais ne connaissent en général strictement rien à la médecine générale.

Décourager les MSU est donc absurde et contre-productif.

L'Université doit changer d'attitude. ■

PRÉVOYANCE DU MÉDECIN LIBÉRAL

DÉROGATION MAINTENUE

**INDEMNISÉ
DÈS LE 1^{ER} JOUR
D'ARRÊT DE TRAVAIL
POUR LES
MÉDECINS LIBÉRAUX**



Depuis le 12 mars, pour les soignants exposés à la Covid 19, **AMPLI Mutuelle prend à sa charge les franchises de 14 et 30 jours** des indemnités journalières de son contrat AMPLI-PRÉVOYANCE.

Aujourd'hui, AMPLI Mutuelle prolonge cette dérogation jusqu'au 15 janvier 2021 et l'étend aussi aux nouveaux adhérents professionnels de santé, sous certaines conditions.

Première à avoir accompagné ainsi ses adhérents, AMPLI Mutuelle prouve son engagement de spécialiste reconnu de la protection sociale des professions libérales et indépendantes.

AMPLI renouvelle son attachement aux valeurs confraternelles ainsi qu'à sa vocation non lucrative, revendiquées depuis plus de 50 ans.

Renseignez-vous au **01 44 15 20 00**

ou par email à commercial@ampli.fr

Adhésion en ligne sur ampli.fr

Contrat collectif à adhésion facultative AMPLI-PRÉVOYANCE assuré par AMPLI Mutuelle, 27 Bd Berthier, 75858 Paris CEDEX 17 - SIREN 349.729.350, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, souscrit par Association des Adhérents d'AMPLI, association loi 1901 - 27 Bd Berthier 75017 PARIS et distribué par EARD (AMPLI Services) (filiale à 100% d'AMPLI Mutuelle), Société par Actions Simplifiée située 25bis Bd Berthier - 75017 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 404 098 741 ainsi qu'à l'ORIAS sous le n° 07004101. AMPLI Mutuelle et EARD sont assujetties au contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris CEDEX 09. Document à caractère publicitaire sans valeur contractuelle.

AMPLI
MUTUELLE
Libéraux & Indépendants

made for med

**L'alternative
des médecins généralistes
aux plateformes
de prise de rendez-vous**



MG FRANCE
Le syndicat des Médecins
Généralistes

POUR ADHÉRER :

- Envoyez ce bulletin à MG France, 13 rue Fernand Léger - 75 020 PARIS
- Vous recevez en retour votre carte d'adhérent et les coordonnées de votre syndicat départemental, qui percevra 44 % de votre cotisation.
- Notre équipe locale vous contactera dans les meilleurs délais.

Adhésion simple

- 300 € - Par chèque à l'ordre de MG France
- 25 € mensuel - Par prélèvement
- 13 € mensuel - Par prélèvement : cotisation réduite pendant les 2 premières années d'installation et pour les remplaçants.

Adhésion +

Cette formule inclut l'assurance Responsabilité civile professionnelle et la protection juridique, à tarif préférentiel adhérent.

- 48 € (25€ + 23€) mensuel
- 36 € (13€ + 23€) mensuel :

Dès réception de votre adhésion, votre contrat RCP vous sera envoyé.

Retraité non actif

- 120 € - Par chèque à l'ordre de MG France

Nom & prénom :

Adresse :

CP : Ville

Téléphone : Portable

Email :@.....

Date de naissance : / / Actif Retraité Remplaçant

Je souhaite m'abonner à la revue Médég+ (4 numéros/an) au tarif annuel de 8€

N°RPPS : Année de 1^{ère} installation :